

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2012

L'an deux mille douze, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- FLORIOT Sylvain, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FLIELLER Catherine- FREBY Pierre-Jean- SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Absente à l'ouverture de la séance, Madame Anne-Françoise LAURENT est arrivée à 20h50.

Monsieur Bernard PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusé.

Madame Mireille GANIEZ, excusée.

Monsieur Michel MACHARD

Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 23 mai 2012.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 19 avril 2012, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) S.M.D.A.N.C : adhésion de collectivités
- 2) S.M.D.A.N.C : contribution 2012.
- 3) Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements communaux aux associations.

PERSONNEL COMMUNAL.

- 4) Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.
- 5) Demande de subvention du collège de Monthureux-sur-Saône.
- 6) Frais de fonctionnement école de Les Thons.
- 7) Forêt : destination des parcelles ventes d'automne.
- 8) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône
Vosgienne

Informations diverses.

Questions diverses.

2012/05-31-1- S.M.D.A.N.C : adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion des communes de :

- BUSSANG- 1 637 habitants- canton de LE THILLOT
- FRESSE SUR MOSELLE- 1 939 habitants- canton de LE THILLOT
- SAINT MAURICE SUR MOSELLE- 1 522 habitants- canton de LE THILLOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion des communes précitées.

2012/05-31-2- S.M.D.A.N.C : contribution 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif fixée à 80.00 € pour l'année 2012.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 658 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2012.

Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements communaux aux associations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a déjà été prise dans ce sens le 18 septembre 2008, "l'autorisant à signer une convention de mise à disposition gratuite des salles communales dans le cadre d'activités associatives régulières".

Ce sujet est donc retiré de l'ordre du jour.

A ce stade de la réunion, Madame Anne-Françoise LAURENT rejoint l'Assemblée.

2012/05-31-3- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- Par délibération en date du 17 septembre 2009, le Conseil Municipal a transformé un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet en poste à temps non complet (25 heures hebdomadaires).
- Depuis novembre 2010, l'agent nommé sur ce poste effectue 35 heures hebdomadaires dont 10 heures complémentaires pour compenser le travail d'un autre agent en arrêt maladie.

Cet agent effectuait 28 heures hebdomadaires.

Cette situation semble vouloir se prolonger et pénalise l'agent remplaçant, en effet, il ne bénéficie ni des primes ni des congés payés sur les 10 heures complémentaires.

De plus, cet agent subit une précarité qui n'est pas acceptable sur une telle durée.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 17 septembre 2009 pour une durée de 25 heures par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2012.

Un débat s'instaure.

Plusieurs conseillers font remarquer à juste titre que la création d'un nouveau poste à 35h comporte un risque pour les finances de la commune.

En effet, si l'agent, absent depuis le 21 octobre 2010, devait voir sa santé s'améliorer et lui permettre de reprendre son poste, la commune devrait supporter la charge de 3 postes à temps complet.

Toutefois, les membres du Conseil Municipal sont d'accord sur l'analyse de Monsieur le Maire quant à la précarité du poste de l'agent remplaçant et trouve cette situation inacceptable.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de se rapprocher du Directeur du Centre de Gestion, Monsieur SCHEER, du médecin du travail, Monsieur OUDOT et de l'Association des Maires pour trouver une solution, la situation actuelle n'étant satisfaisante pour personne.

Monsieur le Maire proposera à nouveau la création d'un poste à temps complet lorsqu'il aura réuni les avis compétents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion des Vosges et de repousser la création d'un poste à temps complet lors d'un Conseil Municipal ultérieur.

2012/05-31-4- Demande de subvention du collège de Monthureux-sur-Saône.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe le Conseil Municipal que, lors du Conseil d'Administration du collège qui a lieu au cours du premier trimestre scolaire, ont été annoncés les voyages pédagogiques qui sont prévus pour l'année en cours.

Une somme globale est attribuée par les communes puis répartie sur le nombre d'élèves concernés. Etant donné la demande tardive de la part du collège, Monsieur FLORIOT propose de ne pas attribuer de subvention en cette fin d'année scolaire et d'étudier ce dossier pour la rentrée 2012/2013.

Le Conseil Municipal souhaiterait être averti par les membres du Conseil d'Administration des projets de voyages scolaires dès le début de l'année scolaire et qu'une demande de subvention globale soit effectuée par le collège.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu que la commission "Education, culture et vie associative" rencontrerait le principal du collège et précise qu'il serait bon que cet entretien ait lieu avant les vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Pierre-Jean FREBY) :

- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention concernant le stage plein air du 04 au 09 juin 2012 ainsi que pour le voyage pédagogique qui aura lieu du 28 juin au 04 juillet 2012.
- **CHARGE** la commission "Education, culture et vie associative" d'étudier ce dossier à la rentrée scolaire 2012/2013.

2012/05-31-5- Frais de fonctionnement école de Les Thons.

Un enfant domicilié au Mont de Savillon est scolarisé à l'école de Les Thons.

Les parents ont obtenu une dérogation de par leurs obligations professionnelles.

La Commune de Monthureux sur Saône doit supporter les frais de fonctionnement de l'école de cette commune.

La commune de Les Thons vient de solliciter la municipalité afin de régler ces frais concernant l'année scolaire 2010/2011.

Le montant des frais de fonctionnement du groupe scolaire s'élève à **1 498,02 €** par élève.

Monsieur le Maire précise que les frais de scolarité pour l'école de Monthureux-sur-Saône s'élèvent à **598,27 €** par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régler pour l'année scolaire 2010/2011, le montant demandé par la commune de Les Thons soit **1 498,02 €** par enfant et par année scolaire.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer le mandat correspondant.

2012/05-31-6- Forêt : destination des parcelles ventes d'automne.

Destination des produits.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 28 et 39, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2012 :

🚧 Vente en bloc et sur pied.

2012/05-31-7- Forêt : destination des parcelles ventes d'automne.

Vente des grumes façonnées et partage en nature des autres produits (grumes affouagères). Exploitation des autres produits par les affouagistes.

Monsieur Le Maire présente le programme de vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2012/2013 ainsi que le partage en nature des autres produits entre les affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 7 et 18 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2012 :
 - Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2012/2013.
 - Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes
- **LAISSE** à l'Office national des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- **DECIDE** de répartir l'affouage par habitant
- **DESIGNE** comme garants responsables :
 - Monsieur Bernard PIERRE- Monsieur Sylvain FLORIOT- Monsieur Michel MACHARD, titulaires
 - Monsieur Pierre SOUHAIT, suppléant
- **FIXE** le délai unique d'exploitation, façonnage des bois partagés en affouage au 01/04/2013 et vidange au 01/09/2013.

A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits.

2012/05-31-8- Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées AD 154- 238 et 240 Rue du Gros Tilleul et "La Courtille"- bâti sur terrain propre-Superficie totale : 299 m2. Prix: 51 000,00€.
- b) D.I.A présentée par Maître HERMANN, notaire à XERTIGNY concernant la parcelle cadastrée AB 221 Rue de la Libération- bâti sur terrain propre-Superficie totale : 750 m2. Prix: 84 500,00€.

Acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux divers contrats d'assurance.

Monsieur le Maire accepte le remboursement effectué par la CIADE par chèque CIC Est n°9380286 du 23/04/2012 d'un montant de 1 236,07€ correspondant au sinistre occasionné par Monsieur BRUNET (clôture des périmètres de protection des captages endommagée par l'abattage d'arbres).

Monsieur le Maire accepte le remboursement effectué par la CIADE par chèque CIC Est n°9380340 du 09/05/2012 d'un montant de 2 152,80€ correspondant au sinistre occasionné par Monsieur HYON (Pont des Prussiens).

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, informe l'assemblée d'un projet de jardins participatifs sur la commune.

Cela permettrait, entre autre, d'apprendre à jardiner et de mettre du terrain à disposition des personnes qui n'en ont pas.

Le terrain qui entoure les lagunes serait approprié, le Directeur de la maison de retraite y est tout à fait favorable de par la proximité de ces jardins pour les résidents.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 03 juillet 2012 à Ameuvelle.

Informations diverses.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un Plan Communal de Sauvegarde doit être rédigé pour la commune. Il faudra constituer une commission afin d'aider à la rédaction de ce P.C.S.

Questions diverses.

Monsieur Pierre SOUHAIT informe le Conseil Municipal qu'une Fête de la Pêche aura lieu le dimanche 03 juin à la Mauze et demande qui est en charge de vider les poubelles à cet endroit.

Monsieur DURAND précise que d'ordinaire, c'est le service des routes du Conseil Général qui s'en charge.

Monsieur SOUHAIT signale que la première partie du chemin du Breux n'est pas praticable (à partir de l'ancien musée jusqu'au chemin des Prés du Breux). Monsieur le Maire précise qu'une étude va être faite sur les limites communales afin d'envisager sa réfection.

Un autre chemin de ronde pourrait être remis en état : il permettrait de rejoindre la passerelle, route du Mont de Savillon, au nouveau lotissement "Devant le Bois" en passant par le chemin de la Bosse.

Madame Catherine FLIELLER souhaiterait que les chemins communaux soient balisés afin de permettre aux promeneurs de s'orienter facilement lors des promenades sur la commune.

Monsieur le Maire pense faire établir une carte avec tous ces tracés.

Madame FLIELLER fait remarquer que de la terre a de nouveau été stockée au niveau de la route de contournement de la RD 460, à l'entrée de Monthureux.

Monsieur Thierry DURAND dit avoir pris cette décision.

Monsieur le Maire précise que la Police de l'Eau avait déjà alerté la commune à ce sujet. Ce récent dépôt ne leur a pas été signalé.

Monsieur SOUHAIT précise également que la cabane du terrain de tennis est en mauvais état. Le sol va être traité afin d'en éliminer la mousse.

Il faudrait remplacer les quelques pierres qui sont tombées du mur de l'Allée des Moines. Il faut prévoir également de repeindre les grilles de l'Allée : des devis seront demandés.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 23H00.